

Mise en demeure d'une personne morale

Par **pauline69**, le **21/10/2014** à **19:00**

Bonjour,

Je voudrais vous posez une simple question pour me confirmer dans mon raisonnement.
Une société, en tant que personne morale, peut elle faire l'objet d'une mise en demeure?

Cordialement.

Par **Alister**, le **21/10/2014** à **23:51**

Bonsoir,

Bien entendu. Une personne morale peut faire l'objet d'une mise en demeure. Je te donne un exemple de ma spécialité, une société remarque qu'une société concurrente exploite une marque identique à la sienne, elle va devoir mettre en demeure cette dernière de cesser toute exploitation de cette marque avant de pouvoir agir en justice.